

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



8^{ème} Rallye Régional VHC VIENNE GLANE PORTE OCEANE DU LIMOUSIN 24 et 25 SEPTEMBRE 2022

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 24 Juillet 2022

Ouverture des engagements : 24 Juillet 2022

Clôture des engagements : 17 Septembre 2022

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 24 Septembre 2022

De 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 24 Septembre 2022

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Vérifications administratives : Samedi 24 Septembre 2022 de 13h15 à 18h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

Vérifications techniques : Samedi 24 Septembre 2022 de 13h30 à 18h30

Parking du Châtelard à Saint Junien

Heure de mise en place du parc de départ (obligatoire dès le passage aux vérifications techniques)

Samedi 24 Septembre 2022 à partir de 13h45

Parking du Châtelard à Saint Junien

Fermeture du Parc de départ : Samedi 24 Septembre 2022 à 19h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 24 Septembre 2022 à 16h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 24 Septembre 2022 à 20h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

Briefing des pilotes : distribué et émarginé aux vérifications administratives

Départ de la 1^{ère} VHC (1^{ère} moderne 15mn après la dernière VHC) : Dimanche 25 Septembre à 8h

Départ de la 2^{ème} Section dans l'ordre du classement de l'ES1 pénalités non comprises.

Arrivée de la 1^{ère} voiture VHC au Parc Fermé Final à partir de 16h01

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Morichon 75, Av Henri Barbusse à Saint Junien.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du rallye : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix sur le Podium d'arrivée : Parking du Châtelard à Saint Junien

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « Terre de St Junien » organise les 24 et 25 Septembre 2022 en qualité d'organisateur administratif le 8^{ème} Rallye Régional VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 13 Juin 2022 sous le numéro 35 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 424 en date du 13 Juin 2022.

Comité d'Organisation

Président : Jean BRASSEUR

Membres : Josée BRASSEUR, Nicole DELAVIE, JF DUPRE, Didier GROS, Yves MORAND, Patricia MORICHON, Chloé MORICHON, Laurent PEYRAUD, Fabrice PLONCARD, Bruno ROBERT, Benoît SADRY, Benoît THOUVENIN, Michel THOUVENIN

Secrétariat du Rallye, réception des engagements :

Josée BRASSEUR : Allée de Chambéry 87200 – Saint Brice s/Vienne

Téléphone : 06.79.01.15.84

Mail : brasseur.josee@orange.fr

Permanence du Rallye : Le Dimanche 25 Septembre 2022 PC Salle des Congrès 05 55 02 74 39

Organisateur technique

Nom : ASA TERRE DE ST JUNIEN

Adresse : Allée de Chambéry – 87200 Saint Brice S/Vienne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques COURMONTAGNE	Licence n°1184
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Annie FOURCADE	Licence n°15323
	Catherine CONDEMINE	Licence n°56617
Directeur de Course PC	Roger DESMOULIN	Licence n°4799
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Laurent TEILLARD	Licence n°10182
	Françoise BOUCHON	Licence n°17644
Directeurs de Course aux ES	Alain BONNAUD	Licence n°8481
	Jean Pierre RAYMOND	Licence 12215
Adjoints Directeurs de Course délégués aux ES	Christophe ORTIZ	Licence n°49986
	Christian ISNARD	Licence n°210777
Commissaire Technique responsable	Jean Luc PHELIPEAU	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	Cédric DAURAT	Licence n°111570
	Aurélien PINHO	Licence n°259271
	Jacky FIORESE	Licence n°29296
Médecin chef	Jean François CUEILLE	Licence n°_____
Chargés des relations avec les concurrents	Jean François FOURCADE	Licence n°8460

Chargé des relations avec la presse Chronométrateurs	Dominique JOUBERT	Licence n°14860
	Laurent CLAVAUULT	Licence n°239250
	Alain SYLVAIN	Licence n°235828
	Corinne DUFAU	Licence n°36719
	Alain BRUN	Licence n°30267
	Laurent LAPOUGE	Licence n°13530
	Sylvie SAGE	Licence n°119114

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye Régional VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin compte pour :

- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2022
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages recevront par mail leur accusé de réception d'engagement.

L'heure de passage aux vérifications administratives et techniques sera indiquée sur le site du Rallye après validation de la liste des engagés.

<http://rallyevienneetglane.e-monsite.com/>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 8^{ème} Rallye Régional VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 17 Septembre 2022.

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du 20^{ème} Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin et du 8^{ème} Rallye VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin, le nombre maximum d'engagés est fixé à 120 véhicules (moderne et VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)
- Tarifs avec réductions :
 - Pilote ou Copilote ASA : 230 €
 - Equipage ASA : 220 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement sur le Parc d'Assistance situé dans la zone de Boisse de Saint Junien. Installation possible à partir du Vendredi 18h.

Aucun piquetage ne sera autorisé.

Le Plan du Parc d'assistance sera indiqué sur le site du Rallye.

<http://rallyevienneetglane.e-monsite.com>

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 20^{ème} Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin représente un parcours de 145 km.

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.2 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 Saint Victurnien 10.4 km

ES 2-4 Saint Brice 4.5 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le Samedi 24 Septembre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Lors de la distribution du Carnet d'Itinéraire deux numéros d'identification seront fournis.

Ils seront à coller :

- Sur le Coin supérieur du pare-brise côté passager
- Et sur la lunette AR

Les reconnaissances seront contrôlées par des représentants de l'organisation.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1 P. L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 « Saint Victurnien » pénalités non comprises.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La Remise des Prix se déroulera le 25 Septembre à la Salle des Congrès, Avenue du Châtelard

Des coupes et ou cadeaux seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch, toutes catégories confondues.

Des lots seront distribués à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2023 sera offert par tirage au sort sur l'ensemble des pilotes ayant pris le départ (sous réserve d'un minimum de 10 partants).

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.